

ORIENTATIONS GENERALES ASSOCIATIVES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

« Plan de Développement de Compétences 2023 »

Le développement de compétences des salariés, à l'aune de la réforme de la formation professionnelle en vigueur, s'intègre naturellement dans la réflexion relative au déploiement de la GPEC. C'est un outil nécessaire de la politique des Ressources Humaines de l'Association. Comme pour les années précédentes, L'Association y attache une importance particulière dès lors qu'elle contribue à mieux remplir ses missions liées notamment à l'accompagnement des personnes accueillies et l'impulsion des compétences des salariés.

Au-delà des demandes individuelles pouvant être étudiées dans chaque établissement ou service en lien avec la Direction Générale, les orientations générales retenues pour la formation professionnelle au sein de l'Association pour l'année 2023 sont annexées ci-après, dans le formulaire de « Demande de formation ».

Les priorités de formation ainsi arrêtées, dans l'esprit même de la GPEC, constituent :

- un facteur essentiel participant au développement des compétences du personnel et au maintien d'un accompagnement de qualité pour la personne accueillie,
- une condition du maintien dans l'emploi et/ou de l'évolution de la carrière de chaque salarié.

Comme chaque année, l'Association s'attachera, dans la mesure du possible et pour toutes les catégories socio-professionnelles, à tendre vers une égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation. L'Association veillera à ce que le plan de développement des compétences 2023 ainsi que les actions de formation projetées, tant pour le développement professionnel de chacun que pour l'adaptation aux évolutions de l'Association bénéficient aussi bien d'une part aux femmes qu'aux hommes ; et d'autre part aux jeunes et aux salariés âgés et ce, quels que soient les statuts des uns et des autres (cadres ou non cadres).

Par ailleurs, dans le cadre des enveloppes financières éventuelles disponibles, il est bien entendu tout à fait possible de solliciter une action de formation individuelle (adaptation au poste de travail, évolution et maintien dans l'emploi, et développement des compétences...). À ce titre, les entretiens professionnels et/ou de progrès peuvent constituer des pistes intéressantes pour évoquer ces demandes individuelles.

Francisco MANANGA

Directeur de la Promotion de la Personne

Priorités associatives 2023

1. Formation à l'accompagnement des personnes :

- 1.1. Connaissance du handicap (déficience intellectuelle, handicap psychique)
- 1.2. Accompagnement à la prise de parole et à l'exercice de la citoyenneté des personnes (Autodétermination)
- 1.3. Apprentissage de la communication alternative à l'attention des personnes accompagnées
- 1.4. Accompagnement au vieillissement des personnes en situation de handicap et à la fin de vie
- 1.5. Accompagnement à la santé des personnes et sur le dossier soins/santé

2. Nouveaux modes d'accompagnement du quotidien des personnes (prise en charge hors les murs, inclusion...)

- 2.1. Prévention de la maltraitance et qualité de la vie
Accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques
- 2.2. Accompagnement des personnes présentant des troubles du comportement et gestion de l'agressivité
- 2.3. Accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA)
- 2.4. Accompagnement des personnes dans l'utilisation d'internet pour déjouer les risques numériques
- 2.5. Formation sur les troubles alimentaires, nutrition et rythme de vie
- 2.6. Accompagnement des personnes au regard de la santé mentale
- 2.7. Accompagnement pour une meilleure prise en compte des dimensions affectives et sexuelles dans la vie des personnes

3. Accueil du public difficile

- 3.1. Savoir répondre à la violence et faire face à l'agressivité (notamment pour les professionnels des services généraux)
- 3.2. Accompagnement des personnes présentant des addictions (alcool, drogue, alimentation, internet...)
- 3.3. Accompagnement des personnes présentant des troubles DYS

4. Ecriture d'un projet d'activité à destination des usagers

5. Parcours de vie – comment améliorer la fluidité des parcours ?

- 5.1. Nouveaux enjeux liés à l'évolution du secteur médico-social (inclusion, décloisonnement des dispositifs, coordonner les parcours de vie ...)
- 5.2. Accompagnement à domicile
- 5.3. Approche systémique (prise en compte des situations d'accompagnement dans un contexte institutionnel)

6. Formations métiers :

- 6.1. Formation à la méthodologie de projet : inscrire concrètement un projet d'accompagnement personnalisé dans le projet d'établissement
- 6.2. Ecriture du projet personnalisé : de son élaboration à sa mise en œuvre
- 6.3. Formation des cadres intermédiaires : conduite de projet, travail d'équipe, conduite d'entretien, accompagner la désinstitutionnalisation
- 6.4. Formation au management : management d'équipes, organisation, savoir fédérer, relation à l'autre, tirer parti des entretiens individuels (évaluation et/ou professionnels)
- 6.5. Formation au management professionnels d'atelier ESAT : organisation et animation d'ateliers
- 6.6. Animation de groupes
- 6.7. Formation au recrutement et à la discrimination à l'embauche
- 6.8. Formation à la gestion du temps, gestion des priorités
- 6.9. Formation à la gestion du stress
- 6.10. Accompagner le développement du travail en réseau et le partenariat
- 6.11. Outiller les professionnels sur des entretiens motivationnels à mettre en œuvre dans le cadre des accompagnements
- 6.12. Professionnalisations des métiers médicaux et de l'éducatif

7. Communication en équipe et relations au travail

- 7.1. Formation à la communication bienveillante (transmission des informations aux collègues de manière efficace et avec respect, communication non violente ...)
- 7.2. Intégrer la coordination dans mon travail d'accompagnement des personnes
- 7.3. Comment travailler davantage en lien avec les familles et la communication

8. Formations compétences de base :

- 8.1. Apprendre à apprendre ou comment concevoir, animer, mettre en œuvre et évaluer un atelier ou des activités pour les personnes, remédiation cognitive
- 8.2. Les transmissions ciblées, rédiger une note de synthèse
- 8.3. Formations à l'hygiène et à la sécurité (SST, HACCP, évacuation incendie, habilitations électriques, amiante...)
- 8.4. Formation au tutorat/maître d'apprentissage

9. Formations techniques professionnelles

- 9.1. Sécurité espaces verts
- 9.2. Formation spécifique atelier (ex : transfert textile)
- 9.3. Accompagnement à la prévention des risques des salariés, formation gestes et postures et formation TMS/PRAP
- 9.4. Formations informatiques (Excel, Word, Publisher, Outlook) et les formations aux logiciels Morio, Fusion et Imago
- 9.5. Formation à l'utilisation des outils domotiques mis à disposition
- 9.6. Accompagnement des professionnels de niveau infra V et V :
 - Ex : dispositif CLEA (s'exprimer en français, calculer-raisonner, utiliser l'ordinateur, respecter les règles et travailler en équipe, travailler seul et prendre des initiatives, avoir l'envie d'apprendre, maîtriser les règles de base en hygiène, sécurité et environnement...).

Nous vous invitons à instruire votre demande de formation et à la remettre à votre responsable hiérarchique au plus tard le **19 septembre 2022** afin de permettre les indispensables échanges et réflexions dans les établissements et d'avoir une vision anticipatrice de l'élaboration des plans de formation.

IMPORTANT : **Le dépôt du dossier ne suppose pas que votre demande de formation est acceptée.** Votre demande peut concerner soit les formations prévues dans les priorités associatives, soit des formations personnelles (en dehors des priorités associatives). Celle-ci sera étudiée par votre direction pour savoir si elle peut être accordée sur le plan de formation de l'établissement. En cas de refus, vous serez informé par votre responsable hiérarchique. Si vous maintenez votre demande de formation, celle-ci pourra être de nouveau étudiée sur d'autres fonds.

NOM Prénom.....
Poste occupé.....

Dernière(s) formation(s) demandée(s):

Libellé de formation	a-t-elle été réalisée ? (oui/non)	date

Souhaits de formation(s) pour 2023 dans le cadre des priorités associatives

.....
.....
.....

Type de formation :

- Qualifiante (*permet l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification*),
- Continue (*autres*)

Organisme de formation :

Nom de l'organisme de formation :.....
 Adresse de l'organisme de formation :.....
 Organisme certifié Qualiopi : Oui Non
 Numéro de SIRET :
 Numéro de déclaration d'existence (11 caractères) : / / / / / / / / / / / / / / /
 Lieu de formation :.....
 Durée : en heures :, soitjournées
 Dates prévisionnelles : début :.....fin :.....

Merci de joindre le programme de la formation. Les demandes incomplètes ne pourront pas être étudiées.

Calendrier prévisionnel :

Années	Dates
2023	- du au - du au
	- du au - du au
	- du au - du au
2024	- du au - du au
	- du au - du au
	- du au - du au
2025	- du au - du au
	- du au - du au
	- du au - du au

Motivation de ma demande :

.....

.....

.....

.....

Cette formation :

- Entre dans les priorités associatives N°.....(*reporter le N° de priorité qui se trouve dans la liste située à la première page du document*)
- Est reconnue DPC (**D**éveloppement **P**rofessionnel **C**ontinu)
- Autres

Je souhaite utiliser mon CPF (à renseigner dans le cadre d'une demande de formation qualifiante)

- Oui :Euros (*)
 - Hors temps de travail
 - Pendant mon temps de travail
- Non

(*) *Vous trouverez la somme disponible sur votre compte (www.moncompteformation.gouv.fr)*

Coût de ma formation

Frais pédagogique de la formation :€ TTC

Frais annexes (à compléter si vous demandez la prise en charge):

- Repas : Nombre de repas.....à€ TTC soit un total de€TTC
- Déplacement : sur mon temps personnel, sur mon temps de formation.....h
 - En transport en commun (*métro, bus, train*) :
Nombre de Tickets.....à€TTC soit un total de€ TTC
 - En voiture :km à.....€ soit un total de€

Rappel des prix de revient kilométrique :

puissance fiscale	3CV	4CV	5CV	6CV	7CV et +
prise en charge	0.502€	0.575€	0.603€	0.631€	0.661€

Hébergement : nombre de nuits.....à€ TTC soit un total de€TTC

SOIT UN TOTAL DE :€ TTC

SIGNATURE :

Le.....

Vu en entretien individuel le :

DECISION DU DIRECTEUR

Souhaits de formation(s) pour 2023 en dehors des priorités associatives

.....

Type de formation :

- Qualifiante (*permet l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification*),
- Continue (*autres*)

Organisme de formation :

Nom de l'organisme de formation :

Adresse de l'organisme de formation :

Organisme certifié Qualiopi : Oui Non

Numéro de SIRET :

Numéro de déclaration d'existence (11 caractères) : / / / / / / / / / / / / /

Lieu de formation :

Durée : en heures :, soitjournées

Dates prévisionnelles : début :fin :

Merci de joindre le programme de la formation. Les demandes incomplètes ne pourront pas être étudiées.

Calendrier prévisionnel :

Années	Dates
2023	- du au - du au
	- du au - du au
	- du au - du au
2024	- du au - du au
	- du au - du au
	- du au - du au
2025	- du au - du au
	- du au - du au
	- du au - du au

Motivation de ma demande :

.....

Cette formation :

- Est reconnue DPC (**D**éveloppement **P**rofessionnel **C**ontinu)
- Autres

Je souhaite utiliser mon CPF (à renseigner dans le cadre d'une demande de formation qualifiante)

- Oui :Euros (*)
 - Hors temps de travail
 - Pendant mon temps de travail
- Non

(*) Vous trouverez la somme disponible sur votre compte (www.moncompteformation.gouv.fr)

Coût de ma formation

Frais pédagogique de la formation :€ TTC

Frais annexes (à compléter si vous demandez la prise en charge):

- Repas : Nombre de repas.....à€ TTC soit un total de€TTC
- Déplacement : sur mon temps personnel, sur mon temps de formation.....h
 - En transport en commun (*métro, bus, train*) :
Nombre de Tickets.....à€TTC soit un total de€ TTC
 - En voiture :km à.....€ soit un total de€

Rappel des prix de revient kilométrique :

<i>puissance fiscale</i>	<i>3CV</i>	<i>4CV</i>	<i>5CV</i>	<i>6CV</i>	<i>7CV et +</i>
<i>prise en charge</i>	0.502€	0.575€	0.603€	0.631€	0.661€

- Hébergement : nombre de nuits.....à€ TTC soit un total de€TTC

SOIT UN TOTAL DE :€ TTC

SIGNATURE :

Le.....

Vu en entretien individuel le :

DECISION DU DIRECTEUR